

Suje

De :

Date

Pour : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr

Bonjour,

Nous sommes passés mercredi matin à la permanence afin de lire les documents de l'enquête publique.

Après avoir chercher dans toute la documentation, nous n'avons pas trouvé l'avis de l'ARS qui doit être annexé au document B09. Et également l'avis de la DDT.

Nous avons demandé au commissaire enquêteur mais celui-ci n'a pas été capable non plus de trouver et de nous fournir ces documents.

Le commissaire enquêteur a confirmé que tous les documents étaient disponible sur le site internet de la préfecture.

Nous ne trouvons pas non plus ces avis en ligne.

Pouvez vous nous fournir ces documents ?

Veuillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

/

L